

Note à l'intention des élu(e)s de Charente

Le dernier Conseil Interministériel de la Sécurité Routière a retenu un certain nombre de mesures, au nombre desquelles la limitation de vitesse à 80 km/h sur le réseau routier secondaire dépourvu d'un séparateur central, décision que contestent un certain nombre d'associations : outre la FFMC, la FFM, 40 millions d'automobilistes et la Ligue de Défense des Conducteurs, le CODEVER, le CNPA Filière 2-roues et le CNPA Éducation Routière...

Tout d'abord, la FFMC a un point d'accord avec le Gouvernement : **la volonté de réduire le nombre des victimes de la route.**

Par contre, nous avons un profond désaccord sur la méthode, et il ne s'agit pas là uniquement des 80 km/h... En effet, l'absence de concertation préalable, tant du CNSR que des élus de la nation (députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, maires...) constitue à nos yeux pas moins qu'un **déni de démocratie.**

C'est une **méthode autoritaire**, qui prétend se fonder sur des préalables que nous contestons :

- L'expérimentation 2015/2017 n'a pas été concluante, le délégué à la sécurité routière l'a d'ailleurs admis devant le Sénat
- l'argument qui consiste à dire : moins de vitesse = moins de morts est fondé sur le théorème de Nilsson, lequel s'appuie sur des données recueillies en 1967/1970, soit il y a plus de 50 ans, qui ne peut donc pas tenir compte de l'amélioration de la sécurité passive des véhicules depuis lors.
- le CISR entend s'attaquer aux effets et non aux causes. Nous affirmons au contraire qu'il faut s'efforcer **d'éviter que les accidents ne se produisent** plutôt que de tenter d'en réduire les conséquences (en réduisant la vitesse, par exemple). A ce sujet, n'est-ce pas dégrader la sécurité en obligeant de fait les véhicules légers à rester coincés entre des poids lourds sans pouvoir les dépasser, sinon à se mettre en infraction ?

La politique de la sécurité routière est essentiellement axée sur la répression (elle est rattachée depuis Sarkozy au Ministère de l'Intérieur). Nous pensons au contraire qu'il faut développer d'autres actions :

- **l'éducation** au partage de la route : la FFMC intervient dans les collèges à cet effet (ERJ), souvent gratuitement...
- la **formation** : la formation des motards (AFDM) propose un perfectionnement à la conduite et est habilitée par la Sécurité Routière
- la **prévention** : la FFMC participe au CNSR et fait des préconisations pour améliorer la sécurité des usagers de la route (préconisations peu ou pas suivies, on le voit ici!)
- **l'incitation** : la Mutuelle des Motards (AMDM) dispense des réductions de cotisations pour ceux qui font un stage de perfectionnement, elle incite par ailleurs les motards à s'équiper avec des protections de qualité (elle n'a pas attendu l'obligation du port des gants!)
- et bien entendu **l'entretien des infrastructures routières** et en particulier leur adaptation aux deux roues motorisés : l'opération « Motards d'un jour » des antennes FFMC sensibilise les élus locaux aux dangers de la circulation liés à l'inadaptation ou à la dégradation des routes.

Il ne faut pas se tromper devant la contestation qui se développe un peu partout en France. Au-delà de la question des 80 km/h, ce sont des questions politiques qui sont en jeu : **démocratie, débat avec les acteurs** associatifs ou locaux, **prise en compte des expertises.** Aujourd'hui, ce sont une trentaine de départements qui frisent la désobéissance civile, rejoints par certains sénateurs et députés (dont certains de LREM).

Nous comptons sur vous pour prendre en compte et relayer activement ces revendications.

Fédération Française des Motards en Colère de Charente

37Bvd de Bury. 16000 - ANGOULÊME. 07.87.74.48.90

ffmc16@wanadoo.fr

Mouvement FFMC :

La FFMC est membre de la

